Budget Participatif Edition 2022

Janvier 2022

Chiffres clés
à Paris et dans le 8e

01

Rénovation d'une aire de jeux au parc Monceau
BP2015, 8e

Participation au vote au Budget Participatif 2021

106 326 votants

- Dont **84 507 votants physiques**
- Et **21 819 votants numériques**

Soit **79,5 % des votants en physique**

Dans le 8e arrondissement

1 824 votants

- Dont **1 530 votants physiques**
- Et **294 votants numériques**

Les 2 projets lauréats 2021 dans le 8e arrondissement

Un 8e plus sportif ➔ avec **1 077** votants

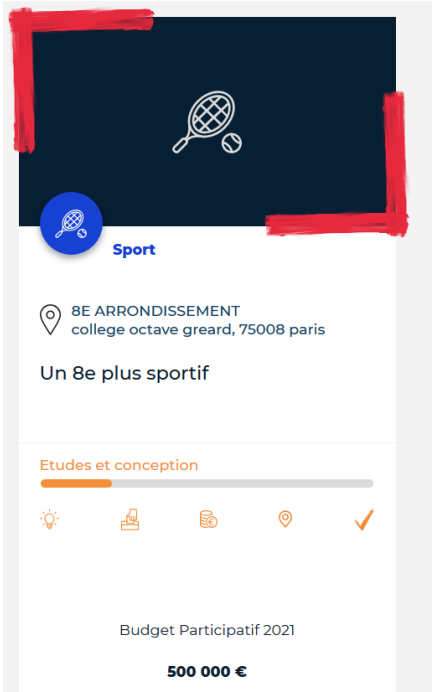

Un 8e plus apaisé ➔ avec **1 058** votants

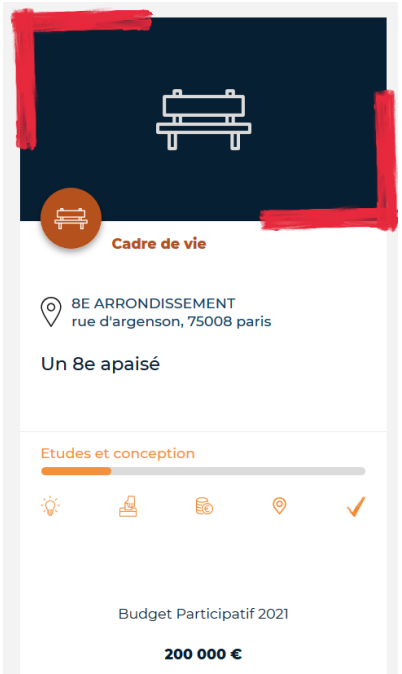

Le Budget Participatif dans le 8e arrondissement

4,919 M€ d'investissement et 22 projets votés

Actuellement 10 projets livrés

Edition	Nombre de projets déposés	Nombre de projets votés*	Invest. (M€)
2014	*Uniquement des projets TOUT PARIS proposés par la Ville*		
2015	34	3	0,554
2016	52	5	1,2
2017	26	4	0,725
2018	23	3	0,755
2019	38	5	0,985
2021	60	2	0,7
TOTAL	233	22	4,919

*Parmi les projets votés, certains résultent du regroupement / de la co-construction de plusieurs projets déposés

Les réalisations, les calendriers, les illustrations des projets votés dans le 8e mis à jour sur le site du ww.budgetparticipatif.paris.fr

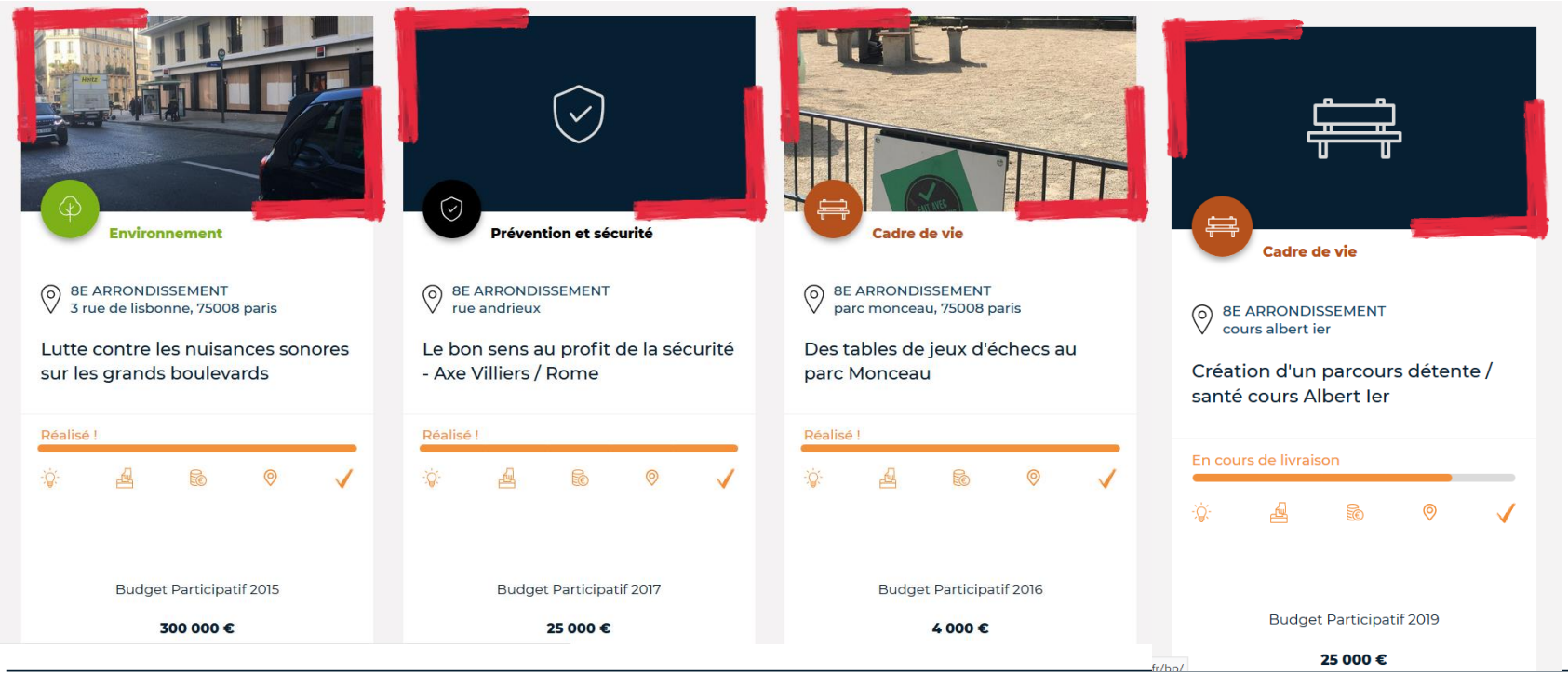

Modalités 2022

02

Une épicerie solidaire rue de Crimée : collecte d'invendus alimentaires mis à disposition de publics orientés par les travailleurs sociaux.
BP2019, 19e

Les règles du budget participatif

Règle n° 1 : les critères de recevabilité

4 critères de recevabilité :

- Relever de l'**intérêt général**
- Entrer dans le champ de **compétence** de la Ville de Paris
- Constituer une **dépense d'investissement**, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes pour la Ville de Paris
- Être déposé par **un.e Parisien.ne** : à titre individuel ou collectif, quels que soient son âge et sa nationalité

Les règles du budget participatif

Investissement ou fonctionnement ?

Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la gestion courante des services (ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Budget d'investissement : dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité. Ex: construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), mise en valeur de l'espace public (voirie, jardins, fontaines, etc.), développement de projets innovants (application numérique, e-administration, etc.).

Les règles du budget participatif

Règle n° 2 : pas de projets d'aménagement lourd de l'espace public

- Sont renvoyés à la démarche « Embellir votre quartier » lancée par la Ville de Paris en 2020.

Exemples :

- Aménagement de places ou de rues, création de pistes cyclables, élargissement de trottoirs, piétonisations, zones de rencontre…

Pourquoi ?

- Pour renforcer la **coordination** des chantiers dans l'espace public.

Les règles du budget participatif

Règle n° 3 : articulation avec « Embellir votre quartier »

- « Embellir votre quartier » (EVQ) : une démarche pour concerter et regrouper tous les travaux d'aménagement d'un quartier sur une même période.

- **Les projets ayant pour objet des travaux d'aménagement dans des quartiers concernés par la démarche EVQ d'ici 2024 ne sont pas recevables au titre du Budget Participatif,** ils doivent être déposés dans le cadre de la démarche EVQ.

- Le périmètre de ces quartiers et le phasage des concertations sont présentés sur la cartographie ci-après. Plus d'informations ici.

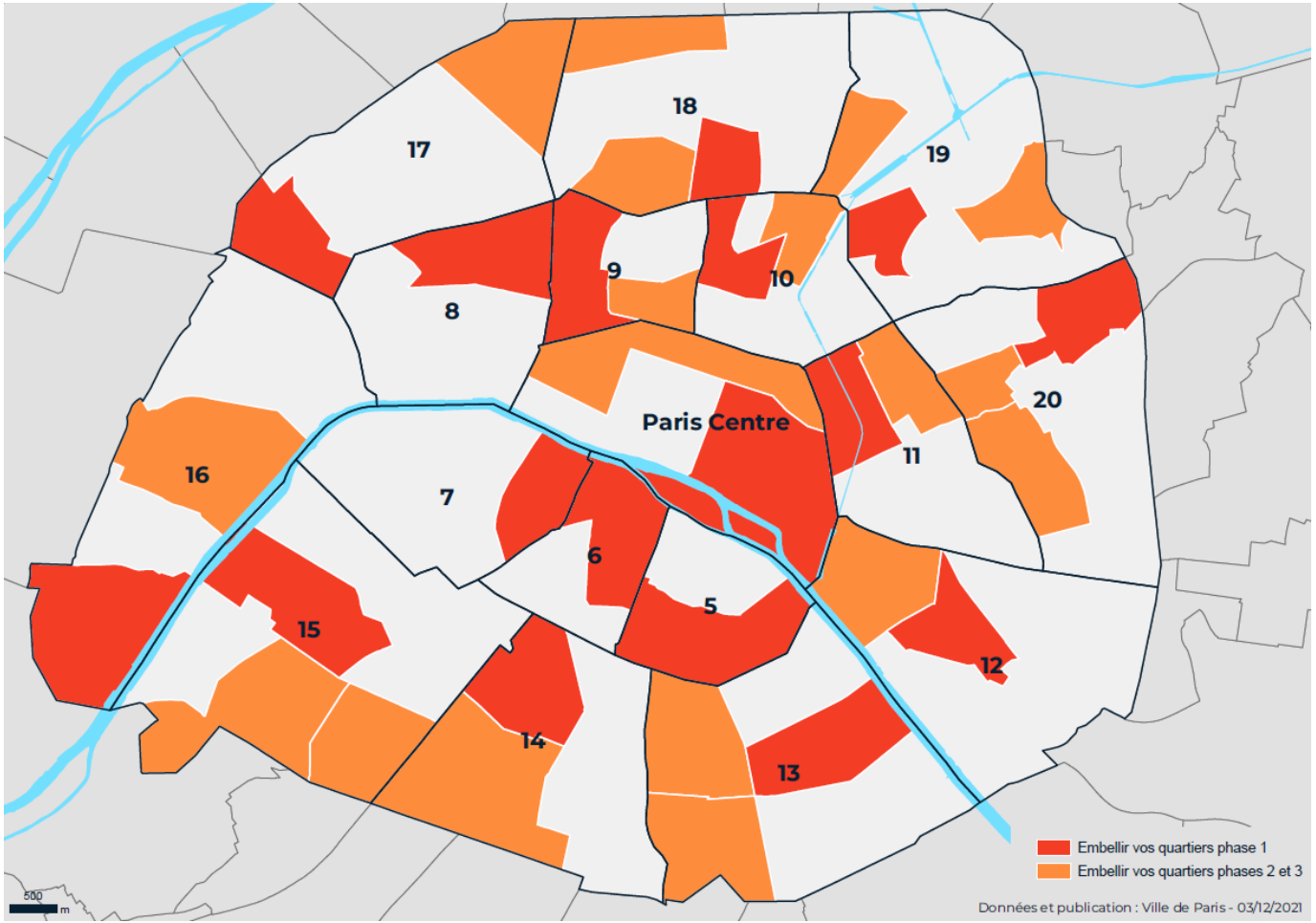
17
18
19
9
10
8
Paris Centre
20
16
7
11
6
5
15
12
14
13
Embellir vos quartiers phase 1
Embellir vos quartiers phases 2 et 3
500 m
Données et publication : Ville de Paris - 03/12/2021

Les règles du budget participatif

Règle n° 4 : un plafonnement budgétaire pour les projets d'arrondissement et une thématique pour l'échelle de tout Paris

Les projets déposés sont :

- Situés dans ou bénéficient à un **arrondissement** en particulier, auquel cas le **montant du projet ne doit pas excéder 2 M€ maximum**.

OU

- À l'échelle de **tout Paris**, répondant à la **thématique « Le Paris de demain ».**

Les règles du budget participatif

Extrait du guide du dépôt de projet

Vous déposez un projet « environnement » :

Exemples de projets recevables :

- projet d'aménagement situé dans un parc ou dans un jardin (sauf s'il relève d'aménagement lourd : réaménagement de tout le jardin, demande d'extension etc.)
- Plantations en jardinières uniquement si le projet est porté par un collectif qui pourra en assurer l'entretien
- Jardin partagé
- Mur végétalisé si le mur appartient à la Ville de Paris ou à un bailleur social
- Compost, si le projet est porté par un collectif qui pourra en assurer l'entretien

Ce qui n'est pas recevable :

- Plantation d'arbres
- Arbres en pot
- Jardinières ou compost si ces projets sont portés à titre individuel

Les règles du budget participatif

Extrait du guide du dépôt de projet

Vous déposez un projet « cadre de vie »

Exemples de projets recevables dans les quartiers non concernés par la démarche Embellir votre quartier d'ici 2024 :

- Bancs
- Potelets
- Réfection de pistes cyclables
- Ralentisseurs
- Arceaux vélos
- Signalisation non lumineuse

Ce qui n'est pas recevable :

- Éclairage de l'espace public
- Terrasses
- Piétonisation de rue
- Les projets d'aménagement de l'espace public dans les quartiers concernés par la démarche «Embellir votre quartier» dont la concertation est prévue avant 2024 (cf. annexe)

Du dépôt au vote des projets

03

Rénovons l'équipement sportif du Centre Bertrand Dauvin
BP2018, 18e

Le calendrier du BP 2022

Un calendrier allongé

- Dépôt des projets : 5 au 25 janvier 2022
- Recevabilité : jusqu'au 15 février 2022

↓

A l'issue de cette phase et si le projet n'est pas recevable, **un message est envoyé aux déposants** pour préciser le motif de refus. Un message est également publié sur le site public.

- Ateliers de concertation : 21 février au 25 mars 2022

↓

En **présence des déposants de projet**, afin de donner davantage de chances de remporter le vote

Le calendrier du BP 2022

Un calendrier allongé

- Instruction par les services techniques : 21 février au 13 mai 2022
- Commissions d'arrondissement : 18 mai au 6 juin 2022
- Vote : 8 au 27 septembre 2022

Parcours d'un projet : Le dépôt

Dépôt du projet **en ligne**, sur budgetparticipatif.paris.fr

- ✓ Création ou connexion à un compte « Mon Paris »
- ✓ Une dizaine de minute pour remplir le formulaire
- ✓ Titre du projet entre 5 et 60 caractères
- ✓ Descriptif du projet entre 50 et 1 200 caractères
- ✓ Possibilité de joindre des images ou autre document (limité à 2 MO)

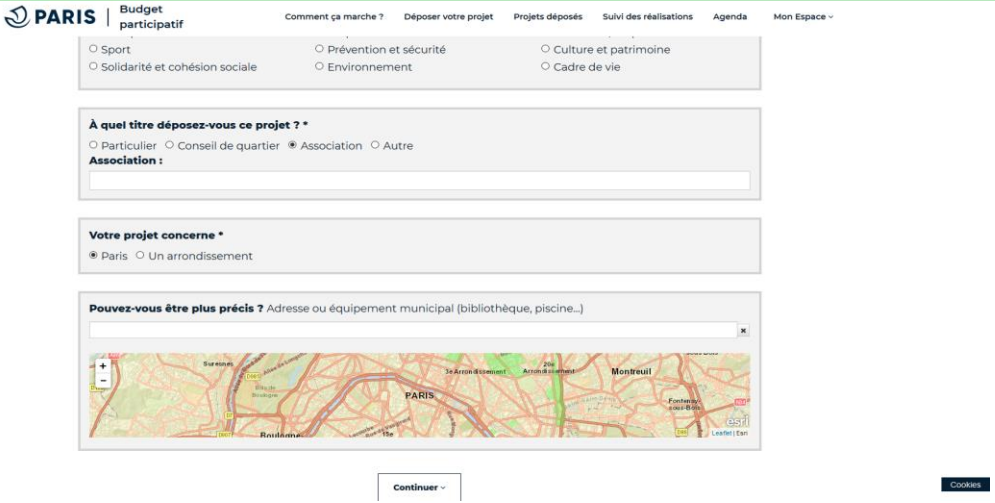

Parcours d'un projet : Les ateliers de concertation

Les Mairies d'arrondissement ou la Ville pourront mener des ateliers de mise en discussion et enrichissement, **soit avec le porteur d'un projet** (atelier d'acceptabilité), **soit avec les porteurs de plusieurs projets approchants ou complémentaires** (atelier de co-construction).

Dans les deux cas, il s'agit de co-rédiger un nouveau projet, permettant de lui donner davantage de chances de remporter le vote.

Exemples d'outils : marche exploratoire, atelier citoyen, focus groups, …

Parcours d'un projet :
L'instruction technique et les regroupements

❖ **Instruction technique :**

Les projets sont analysés par les services techniques de la Ville de Paris pour **vérifier leur faisabilité technique et en évaluer le coût**.

❖ **Regroupement :**

Contrairement à la co-construction, les projets regroupés ne sont pas fusionnés mais réunis sous un seul et même titre. Si ce regroupement remporte le vote, chacun des projets qui le composent seront réalisés.

Parcours d’un projet : Les commissions d’examen des projets

Au nombre de 18 : 17 arrondissements + Tout Paris

Les projets jugés recevables et faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions spécifiques se réunissant dans chaque arrondissement et à l’échelle de Paris.

À l’issue des commissions, la liste définitive des projets soumis au vote est arrêtée par la.le maire d’arrondissement pour les projets d’arrondissement et par la maire de Paris pour les projets Tout Paris.

Parcours d'un projet : Le vote

NOUVEAUTE 2022 Un nombre de projets mis au vote impérativement compris **entre 10 et 20**

Pour renforcer la légitimité des projets lauréats :

- **2 à 5 projets lauréats par arrondissements**
  . Selon leur démographie
  . Avec une bonification Quartiers populaires
- **2 projets Tout Paris**

Nombre de projets lauréats par arrondissement

(démographie + bonification Qpop) :

- Paris Centre, 16e : **3 projets lauréats** (3+0)
- 5e, 6e, 7e, 8e, 9e : **2 projets lauréats** (2+0)
- 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e : **4 projets lauréats** (3+1)
- 15e : **5 projets lauréats** (4+1)
- 18e, 19e, 20e : **5 projets lauréats** (3+2)

L'accompagnement des déposant.e.s

04

Oasis sportive : réaménagement des terrains de Stalingrad
BP2018, 19e

Les 4R : un repère pour consolider vos propositions

Un projet **Recevable**
+
Un projet **Robuste**
+
Un projet **Réalisable**
+
Un projet **Rassembleur**

=

Plus de chances de voir son idée retenue !

- **Projet recevable :** qui répond aux critères de recevabilité du budget participatif
- **Projet robuste** : localisé précisément ou concernant explicitement tout Paris, s'appuyant sur un constat étayé et sur des objectifs précis, proposant des modalités d'action pour répondre au besoin
- **Projet réalisable** : anticipant les coûts de fonctionnement induits et indiquant d'éventuelles modalités pour les couvrir sans surcoût pour la Ville (gestion associative, par exemple), illustré avec des photos, croquis, exemples comparatifs et illustrations venues d'autres Villes, dans la mesure du possible et permettant un ajustement si nécessaire, pour sa mise en œuvre
- **Projet rassembleur** : soutenu par un collectif, une association ou répondant à un besoin territorial démontré

Des ressources disponibles

Ressources en ligne :

- Le site du budget participatif : https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/la-demarche-sommaire.html
- La plateforme Open Data de la Ville de Paris : https://opendata.paris.fr/explore/?sort=modified&refine.theme=Citoyennet%C3%A9&disjunctive.theme&disjunctive.publisher&disjunctive.keyword&disjunctive.modified&disjunctive.features

En mairie d'arrondissement :

- La Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 8e : maison.asso.08@paris.fr

Documents à télécharger :

- **Le Guide du dépôt de projet**

PARIS | Budget participatif

Merci, et à vous de jouer !